

Appel à projets

**DIPLÔMÉES OU DIPLÔMÉS
D'UN DNSEP ENTRE 2014 ET
2024 À TALM-ANGERS**

- **Réalisation d'une fresque murale dans le cadre d'Echappées d'art 2025, porté par la Ville d'Angers.**



1. CANDIDATES ET CANDIDATS

Cet appel s'adresse aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) entre 2014 et 2024 issus de TALM-Angers, option Art ou Design. Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

2. CAHIER DES CHARGES

Les candidats proposeront une œuvre peinte *in situ*, durable au minimum 1 an, qui tiendra compte de l'environnement urbain.

Le bâtiment étant situé dans une zone géographique dite « site patrimoniale remarquable d'Angers », le projet sera soumis à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis et validation.

Une attention particulière sera portée sur le choix des coloris pour intégrer l'œuvre au mieux à son environnement : éviter les contrastes trop forts, les couleurs trop vives et acidulées. L'œuvre sera éphémère, environ 1 an, elle sera recouverte l'année suivante par un nouveau projet.

Le site



Façade ouest du local technique de signalisation ferroviaire Saint-Serge, rue de Rennes
Dimensions de la façade : H318cm x L 816cm, soit 25,94m²

Projets précédents



Sans Titre, Barberine Faure, 2022



Faire le mur à bras-le-corps, Céline Ahond, 2024

[Echappées d'art : Angers.fr](https://angers.fr)

[Échappées d'art : un mur d'Angers mis à disposition des élèves | École supérieure d'art et de design TALM](#)

3. ACCOMPAGNEMENT

La Ville d'Angers se chargera de toutes des demandes d'autorisations préalables (occupation du domaine public, urbanisme). Un rendez-vous technique avec le régisseur technique d'Echappées d'art sera fixé en amont de la réalisation de l'œuvre pour aborder les aspects de sécurité de l'œuvre et des publics.

Un local technique sera mis à disposition de l'artiste sélectionné pour stocker son matériel pendant la réalisation de l'œuvre.

L'œuvre réalisée sera valorisée dans le cadre du plan de communication de l'événement Echappées d'art et sera intégrée aux parcours de visites proposés par les médiateurs culturels de la Ville durant l'été.

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un contrat signé entre le ou les artistes retenus, la Ville d'Angers et TALM.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

- Honoraires : 2 000 euros (1 000 euros versés par la Ville d'Angers et 1 000 euros versés par l'Ecole Supérieure d'Art et de Design TALM – Angers)
- Frais de production : pris en charge directement par la Ville d'Angers (sur présentation d'un budget prévisionnel et dans la limite de 800 euros maximum)
- Frais de déplacement et de repas : un forfait de 200 euros sera versé par la Ville d'Angers.

5. CALENDRIER

- Diffusion de l'appel à candidature : 15 janvier 2025
- Date limite d'envoi des candidatures : le 23 février 2025 à minuit
- Jury de sélection sur dossier : fin février 2025
- Désignation du ou des artistes retenus : début mars 2025
- Réalisation/Installation de l'œuvre : mai ou juin 2025

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Proposition artistique (60 %)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche in situ répondant au cahier des charges

Faisabilité (40 %)

- La faisabilité du projet (technique et financière)

7. MODALITÉS

Les candidatures sont à adresser obligatoirement en format numérique par courriel **au format PDF** à adresser au plus tard le 23 février à minuit à l'adresse e-mail : lucie.picard@ville.angers.fr

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit : Candidature Echappées d'art TALM – Prénom Nom

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier artistique : un portfolio (texte et iconographie) comprenant des réalisations représentatives et un CV
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs esquisses du projet
- Une fiche technique incluant le temps de travail envisagé ainsi qu'un budget prévisionnel

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera pas étudié.

Réalisation d'une fresque murale dans le cadre d'Echappées d'art 2025

Date limite de candidature : 23 février 2025, minuit
à l'adresse lucie.picard@ville.angers.fr au format PDF
avec pour objet : Candidature Echappées d'art TALM – Prénom Nom